

ÉCOLES – ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**

Approuvée le 18 juin 2011
Révisée le 1^{er} mars 2024
Prochaine révision 2027-2028

Page 1 de 3

DÉFINITION

L'évaluation est un processus visant à recueillir des renseignements qui reflètent les apprentissages de l'élève en vue de déterminer son niveau de rendement compte tenu des attentes du curriculum dans un domaine, une matière ou un cours donné.

Le but premier de toute évaluation et de la communication du rendement est d'améliorer l'apprentissage de l'élève (*Faire croître le succès*, p. 36), ainsi de nombreuses possibilités de démontrer leurs apprentissages et de s'améliorer doivent être offertes aux élèves.

PRINCIPES DIRECTEURS

1. Le Conseil scolaire Viamonde souscrit à la vision de *Faire croître le succès — évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario 2010* et aux principes de l'évaluation au service de l'apprentissage pour l'élaboration de sa politique sur l'évaluation et la communication du rendement de l'élève.
2. Le Conseil croit que les parents¹ contribuent grandement au succès scolaire de leur enfant. Il est essentiel de bien informer l'élève et ses parents au sujet du cheminement de l'élève puisque plusieurs études démontrent une amélioration du rendement scolaire quand les parents participent activement à l'apprentissage.
3. Le Conseil vise l'équité en évaluation puisqu'elle est fondée sur la conviction que tout élève doit être en mesure de démontrer son apprentissage, peu importe sa situation socioéconomique, son origine ethnique, la région dans laquelle il demeure, son genre, son style d'apprentissage ou le fait qu'il requiert des services en éducation spécialisée.
4. Le Conseil assure la validité et la fidélité des évaluations et de la communication du rendement en préconisant l'utilisation de pratiques qui :
 - sont justes, transparentes et équitables pour tous les élèves ;
 - tiennent compte de tous les élèves y compris ceux ayant des besoins particuliers en éducation spécialisée, ceux inscrits au programme d'actualisation linguistique en français ou au programme d'appui aux nouveaux arrivants, de même que les élèves des communautés des Premières Nations, Métis et Inuit ;
 - sont planifiées en fonction des attentes du curriculum, des résultats d'apprentissage poursuivis et tiennent compte, du profil et des besoins de chaque élève selon les principes de la différenciation pédagogique ;
 - amènent l'élève à utiliser la langue française et à s'approprier la culture francophone pour consolider son identité;

1 Dans le présent document, le terme *parents* désigne mère, père, un parent ne s'identifiant pas à ces termes, tutrice ou tuteur.

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES**

Page 2 de 3

- sont communiquées clairement à l'élève et à ses parents au début du cours ou de l'année scolaire et à tout autre moment approprié;
 - sont diversifiées, continues, échelonnées sur une période déterminée et conçues afin de donner à l'élève de nombreuses possibilités d'améliorer et de démontrer son apprentissage ;
 - fournissent à chaque élève, selon les intentions de l'évaluation au service de l'apprentissage, des rétroactions descriptives continues, claires, spécifiques, significatives et ponctuelles afin de l'aider à s'améliorer ;
développent la capacité de l'élève à s'autoévaluer, à se fixer des objectifs d'apprentissage personnels et à déterminer les prochaines étapes.
5. Le Conseil s'engage à fournir le leadership en appuyant le personnel au niveau de l'évaluation dans son cheminement professionnel via divers projets de formation (PIPNE, CAP, réseaux de formation, accompagnement et autres).

DÉFINITIONS :

L'évaluation au service de l'apprentissage : processus qui vise à faire progresser l'élève. L'information que le personnel enseignant recueille dans ce contexte lui permet de planifier et de déterminer les activités d'apprentissage répondant aux besoins des élèves, d'adapter son enseignement à ces besoins, de sélectionner et d'adapter le matériel et les ressources et de différencier ses stratégies pédagogiques. Lors de la planification de l'enseignement et de l'apprentissage, le personnel enseignant doit offrir plusieurs occasions aux élèves de se familiariser avec la rétroaction descriptive et les critères de réussite. Pour l'élève, ces étapes favorisent l'établissement d'objectifs d'apprentissage personnel appropriés.

L'évaluation en tant qu'apprentissage : processus qui favorise l'autorégulation chez l'élève. Elle exige que l'élève participe et utilise la rétroaction descriptive pour réfléchir sur ses apprentissages, s'autoréguler, s'ajuster et modifier ce qu'elle ou il fait pour s'améliorer, avant de lui demander de fournir des preuves d'apprentissage dans le cadre de l'évaluation de l'apprentissage. En tenant compte des critères d'évaluation préétablis, l'élève peut établir ses objectifs d'apprentissage personnels.

L'évaluation de l'apprentissage : processus de collecte et d'interprétation de preuves d'apprentissage qui sert à effectuer la synthèse des apprentissages de l'élève en fonction de critères préétablis et à assigner une valeur qui reflète le niveau de rendement le plus représentatif.

La rétroaction descriptive : fournit aux élèves des renseignements précis et réguliers au sujet de leurs points forts, des améliorations requises et des étapes à franchir pour s'améliorer. Le but premier de la rétroaction descriptive est d'encourager l'élève à réaliser son meilleur travail en bâtissant sur le travail antérieur, en lui enseignant le langage et les habiletés ciblées pour lui permettre de s'autoévaluer et d'évaluer ses pairs.

ÉCOLES — ENSEIGNEMENT, APPRENTISSAGE ET ÉVALUATION**ÉVALUATION DU RENDEMENT DES ÉLÈVES****Page 3 de 3**

RÉFÉRENCES :

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Faire croître le succès : Évaluation et communication du rendement des élèves fréquentant les écoles de l'Ontario, maternelle et du jardin d'enfants à la 12e année*, Septembre 2023.

Ministère de l'Éducation de l'Ontario, *Politique d'aménagement linguistique de l'Ontario pour l'éducation en langue française* — Octobre 2004.